

Département LOIRET
Canton LORRIS
Commune NOGENT SUR VERNISSON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

N° 2026-067

ARRETE DU MAIRE

Affiché le

ETANG DU GUÉ MULET



Réservation les 29 mars, 19 avril, 13 juin, 12 juillet et le 18 octobre 2026

Le Maire de la Commune de NOGENT SUR VERNISSON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU la demande présentée par M. MISSERI Jean-Pierre, président du Comité Départemental des Pêches Sportives pour les concours de pêche, qui se dérouleront les 29 mars, 19 avril, 13 juin, 12 juillet et 18 octobre 2026 à l'étang du Gué Mulet à NOGENT SUR VERNISSON,

A R R Ê T É

Article 1 : L'étang du Gué Mulet est réservé les 29 mars, 19 avril, 13 juin, 12 juillet et 18 octobre 2026 de 7h00 à 18h30, pour les concours de pêche.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera installée par le Comité Départemental des Pêches sportives.

Article 3: La Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOGENT SUR VERNISSON, le 25/02/2026

Le Maire,
Philippe MOREAU



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.